**Chez les couseuses de chapeaux**

Vingt-deux couseuses de chapeaux de la maison Camille Valke, rue des Guinguettes, 59, ont quitté hier matin le travail, réclamant une augmentation. Payées autrefois à la journée, elles demandèrent à être payées au pièce, espérant que leurs salaires seraient plus rémunérateurs. Il advint, au contraire, que ceux-ci furent moindres, et c'est pour cette raison qu'elles abandonnèrent l'atelier.


# L'ALMANACH du "Journal de Roubaix"

## *ET SES CONCOURS*

Chaque année, les concours qu'organise entre tous ses lecteurs, l'Almanach du « Journal de Roubaix » obtiennent le plus vif et le plus mérité succès. Ceux d'aujourd'hui ne le cèdent en rien aux précédents, et c'est pourquoi l'Almanach qui vient de paraître pour 1910, s'enlève avec une étonnante rapidité.

Le « concours des sports » est curieux et amusant. D'un côté, le dessinateur a représenté de nombreux personnages dans les attitudes les plus variées ; ils font du sport, ils jouent... mais rien n'est plus drôle que leur aspect, car leur jeu manque, du moins de ce côté. Vous verrez un bicycliste sans sa bicyclette, un lutteur sans son gant, un pinsonneux sans sa cage, etc., etc. De l'autre côté, voici les jeux et les instruments sportifs de tous genres, isolés également. Tout cela est mélangé ; il s'agit de retrouver à qui ils s'appliquent. Regardez bien les deux pages de l'Almanach, vous sourirez et vous vous mettrez avec ardeur au travail pour trouver la bonne solution et gagner l'un des prix affectés aux heureux lauréats.

Le second concours est celui des Annonces-confetti. Nous avons semé pêle-mêle les confetti découpés dans les innombrables annonces qui abondent dans l'Almanach. Obtiendra le prix celui qui aura retrouvé à quelles réclames chaque rondelle se rapporte, et il y a des superbes récompenses pour les habiles.

En effet, l'Almanach du « Journal de Roubaix », soucieux de répondre au succès qu'il obtient auprès du public a voulu cette année consacrer encore plus de prix que par le passé à récompenser les gagnants. La valeur de ces prix atteint près de 2.000 francs ! Relevons notamment, dans la liste de ces récompenses, une très belle chambre à coucher, un élégant bureau de dame, un bureau américain, un très beau meuble de salon, une voiture d'enfant, un service de table, un phonographe, une bibliothèque tournante, des agrandissements photographiques, des portraits, des bijoux, porte-crayons, broches, gourmettes, épingles de cravate, etc. etc.

Voilà de quoi tenter tout le monde. Je gage que déjà par milliers les concurrents se sont mis à l'œuvre. De la perspicacité et de la persévérance assureront la première place.

L'Almanach du « Journal de Roubaix » qui donne à ses lecteurs de si belles primes, ne coûte que cinquante centimes. Il contient des contes variés, des histoires drolatiques, des variétés pleines d'humour et d'entrain, des histoires dramatiques. C'est une lecture attrayante, attachante : tous ceux qui l'ont en sont charmés et s'accordent à reconnaître qu'il est le Roi des Almanachs.

On peut se le procurer à la Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix, et 33, rue Carnot, à Tourcoing ; on peut aussi le réclamer à tous nos vendeurs.

**TREFLE VAISSIER** Savon Porte-Bonheur


# Chronique Locale

## ROUBAIX

### *Aujourd'hui, 30 Décembre :*

*Soleil : lever : 7 h. 56 ; coucher : 4 h. 9.*
*Lune : pleine du 26 ; dernier quartier le 3 janvier.*
*Aujourd'hui : St Roger ; demain : St Sylvestre.*
*Pas de tribunal de simple police.*
*Pas de caisse d'épargne.*
*De une heure a deux heures, visite à l'Hôpital.*
*De deux heures à quatre heures, visite des Musées.*
*A huit heures du soir, salle Leman, réunion des cabaretiers.*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix

**Les médecins et les mutualistes. — L'action de l'Union Mutualiste pendant l'année 1909. — Son programme pour l'année 1910**

Les délégués des trente sociétés de secours mutuels affiliées à l'« Union Mutualiste des cantons de Roubaix », se sont réunis en assemblée générale mercredi soir, au siège de l'Union, Café Fœlix, place de la Liberté. Une cinquantaine de mandataires étaient présents.

La réunion était présidée par M. Edouard Duquenne qui, après la lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre du Conseil d'administration, lequel a été adopté sans observation, a fait agréer l'adhésion de deux nouvelles sociétés : « L'Association Amicale et Mutuelle des ouvriers municipaux », et « Les Amis réunis du Touquet-Wattrelos ». Il a ensuite souhaité la bienvenue aux délégués des sociétés récemment affiliées qui assistaient pour la première fois à une réunion de l'Union Mutualiste.

Abordant la question de l'entente qui vient d'être conclue avec les médecins, M. Duquenne en fait ressortir les avantages, parmi lesquels il faut mettre en première ligne le choix par le mutualiste du médecin qui est le plus à sa convenance et la faculté de modifier ce choix tous les six mois. Il rend sommairement compte des longs pourparlers et des multiples démarches qu'a nécessités cet accord, donne connaissance de plusieurs lettres échangées avec le président du Syndicat médical depuis la dernière réunion et lit le contrat dont les principales clauses sont les suivantes : le prix de l'abonnement est fixé à 3 francs, celui de la visite à 1 fr. 35 ; la visite sera d'un prix uniforme et ne sera jamais comptée double ni triple ; la visite d'entrée du mutualiste sera payée 1 fr. 35, qu'il soit admis ou non. Les opérations nécessitant l'usage du chloroforme seront comptées pour les mutualistes au demi-tarif du syndicat pour les ouvriers ; le contrat lie les médecins pour cinq ans et les mutualistes pourront le dénoncer tous les ans en prévenant avant le 1er octobre ; une commission arbitrale, composée de deux médecins et de deux mutualistes sera nommée, qui aura pour mission de juger les différends qui surviendraient à propos de l'application du contrat, elle pourra s'adjoindre un cinquième commissaire pour départager les avis.

Le président met à la disposition de chaque société un exemplaire de ce contrat et de la liste des médecins qui l'ont signé. Celle-ci comprend tous les médecins de Roubaix, moins 3, 3 médecins de Croix et 2 de Wasquehal.

Après quelques explications fournies à la suite d'observations faites par plusieurs délégués, M. Duquenne informe l'assemblée que, sur sa demande, il a obtenu du Syndicat médical, un délai de trois mois expirant le 31 mars 1910, pour permettre aux sociétés d'établir la liste de leurs sociétaires qui choisiront chaque médecin ; mais que pendant ce temps les conditions de prix du contrat seront appliquées à partir du 1er janvier.

Il donne alors la parole à M. le docteur Butruille, qui propose un moyen pratique pour l'établissement des listes des sociétaires pour chaque médecin, afin d'éviter les inconvénients qui pourraient provenir de l'indécision qui existera jusqu'à ce que ces listes soient établies. M. Butruille, en des termes qui soulèvent des applaudissements, exprime son avis personnel sur les heureux résultats qui résulteront du nouvel accord entre le corps médical et les sociétés de secours mutuels.

M. Duquenne, après avoir remercié M. Butruille, présente aux assistants ses souhaits, pour eux et pour leurs familles, pour l'année 1910, pendant laquelle il espère que s'effectuera l'union complète des mutualistes par l'élimination de toute question personnelle et par l'accord de toutes les bonnes volontés mutualistes.

Il jette ensuite un regard rétrospectif sur l'action de l'Union Mutualiste pendant l'année qui finit ; il rappelle la création du Dispensaire qui a prêté des objets pendant plus de 1.800 journées à des mutualistes, qui, sans cet avantage n'auraient pu être aussi bien soignés. Il signale la part prise par l'Union Mutualiste dans la question de la répartition de la subvention municipale dans laquelle a prévalu le mode suivant l'effort personnel.

L'entente avec les médecins conclue, un accord amorcé avec les pharmaciens pour obtenir un tarif favorable, accord qui comprendra aussi le libre choix figurent aussi à l'actif de l'Union mutualiste.

Enfin, M. Duquenne rappelle la médaille d'argent décernée au groupement, malgré sa fondation récente, par le jury de l'Exposition de Nancy. Il ajoute que l'Union prendra part à l'Exposition de Bruxelles et il fait un pressant appel pour que la Mutualité de Roubaix, qui en France est considérée comme la ville sociale par excellence, tienne la plus belle place au milieu des œuvres mutualistes qui figureront en grand nombre à l'exposition du Nord de la France en 1911.

Le président esquisse, en dernier lieu, le programme des travaux de l'Union Mutualiste pour l'année 1910 : la caisse de réassurance, l'assurance au décès et la fête des « Vétérans Mutualistes Roubaisiens » qui sera la première fête du groupement.

M. Duquenne, au cours de son allocution, a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements.

Sur la proposition de M. Riger, des félicitations et des remerciements sont votés à M. Duquenne, pour le dévouement et l'intelligence pratique qu'il a déployés dans la question des médecins. Un témoignage de gratitude est également, sur la motion de M. Dubois, adressé à M. Gressier, pour l'activité et le zèle qu'il apporte à remplir ses fonctions de secrétaire général.

## A "LA ROUBAISIENNE"

**Assemblée générale. — Allocution de M. Alfred Motte — Renouvellement du Comité**

Notre société municipale clôturait ses travaux annuels, jeudi dernier, par une assemblée générale.

Après divers renseignements sur le fonctionnement, et l'exposé, par le secrétaire, des *principaux faits de l'année, M. Alfred Motte,* président, rappelle l'activité déployée par tous pour l'organisation de la Fête régionale, si malheureusement compromise par le temps. Il relate les différentes sorties effectuése, notamment le concours de Braine-le-Comte, qui fut l'occasion d'un brillant succès pour nos adultes et l'excursion de Tournai qui procura à nos pupilles une journée d'agréables distractions. Il félicite les instructeurs militaires qui placèrent la « Roubaisienne » au tout premier rang par les résultats obtenus. En constatant une progression toujours croissante, il engage les membres présents à faire une propagande incessante pour amener à l'œuvre si utile de l'éducation physique, de nombreux adhérents.

Nous avons, dit-il, fait cette année cent seize adhésions ; il est nécessaire que ce nombre soit dépassé l'an prochain.

M. Motte donne connaissance des dispositions prises pour que le banquet puisse se faire le 30 janvier et compte sur la présence de tous à cette fête de famille.

Après avoir donné lecture des lettres de MM. Arthur Desrousseaux et Emile Draux qui, l'un pour des raisons de santé, l'autre pour ses occupations personnelles, ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat, le président dit tous les regrets du Comité pour la décision prise par ces administrateurs, qui comptaient chacun plus de vingt années de sociétariat.

Il informe l'assemblée que des démarches successives ont été faites près de M. Henri Valcke, membre fondateur, qui a bien voulu accepter les fonctions de trésorier.

Il est ensuite procédé à la nomination du Comité, qui est constitué comme suit :

Président d'honneur, M. Gustave Wattinne ; président honoraire, M. Georges Pennel ; membre conseiller, M. Clément Florin ; président, M. Alfred Motte ; vice-présidents, MM. Ch. Weill et Henri Lepaul ; secrétaire général, M. Joseph Lestienne ; trésorier général, M. Henri Valcke ; secrétaire adjoint, M. Alfred Florin ; trésorier-adjoint et moniteur-chef, M. Jules Piesvaux ; porte-drapeau, M. Jules Wardavoir ; instructeur militaire, M. Georges Delporte ; commissaires, MM. Bruno Dejonghe, Louis Debarge, Léon Hennebicq, Noël Lequenne, Louis Lestienne, Jules Rheyns, Carlos Roussé, Abélard Tettelin, Henri Vergin, Théophile Wardavoir.

## Deux toitures enlevées par la tempête

**SOUS LES DÉBRIS. — DEUX MAISONS QUI MENACENT RUINE**

Les habitants de la cour Debruyne, rue Decrême, étaient hier matin, réveillés brusquement par un fracas épouvantable. Effrayés, ils sortirent aussitôt et purent alors contempler un spectacle peu banal. La tempête qui a fait ces derniers jours tant de ravages dans la région, venait de passer par là.

Une rafale violente avait dégarni deux maisons de leurs toitures, et les décombres étaient tombés sur le plafond des habitations. Qu'étaient devenus les locataires ? Etaient-ils ensevelis sous ces ruines ?

L'anxiété fut un moment extrême et l'on s'apprêtait à commencer le sauvetage quand on s'aperçut que les habitants de la cour étaient au complet. Personne n'était blessé. Mais on sut bientôt qu'une femme âgé de 78 ans, Mme Benoit Derasse, avait failli être tuée. La charpente s'était disloquée, avait brisé le plancher du grenier et était tombée dans sa chambre à coucher. Les débris de bois et de plâtre avaient surpris la pauvre vieille qui est aveugle, dans son sommeil.

A ses cris, ses deux petites-filles accoururent, appelèrent à l'aide et bientôt, elle était dégagée de sa périlleuse position. Des voisins compatissants la recueillirent. Il en est de même de M. Antoine Vandenbrande, journalier, qui avec sa femme et trois petits enfants habitent la seconde maison. Dans une troisième demeure, portant le n° 6 et qu'habite M. Auguste Vankeskaver, chauffeur, la nochère fut arrachée, de telle sorte qu'il pleut dans la maison.

L'ensemble des habitations d'ailleurs, menace ruine ; dans la maison de M. Vandenbrande tout menace de s'effondrer ; le pignon qui se trouve à l'entrée de la rangée des quatre demeures a été en grande partie démoli. Les locataires ont dû abandonner leurs domiciles branlants pour se retirer mercredi chez des parents ou des amis.

Informé dans la matinée, M. Albert Debruyne, cordonnier, rue Decrême, 4, a fait étançonner les maisons qui menacent ruine. Les réparations ont été commencées.

Une bâche a été tendue provisoirement sur le faite des deux maisons pour remplacer la toiture enlevée.

**LA RÉCEPTION DU JOUR DE L'AN.** — L'Administration municipale nous prie de porter à la connaissance des corps constitués et des fonctionnaires qu'en raison de l'exiguïté des locaux de la mairie, elle ne recevra pas à l'occasion du renouvellement de l'année.

**PHONOLIST,** piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianos. Mem SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-4

**RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS.** — Mercredi, à onze heures du matin, ont eu lieu à la Mairie, quatre adjudications : la première pour l'entretien des propriétés communales ; la seconde pour le ferrage des chevaux de la ville ; la troisième pour les stalles des halles ; la quatrième pour la location des boutiques de la Halle aux poissons. Pour les deux premières, le bureau était composé de MM. Deschodt, adjoint au maire ; Delattre et Dusart, conseillers municipaux ; Neveux, directeur de la Voirie, et Collier, directeur du service des Bâtiments ; pour les deux autres de MM. Deschodt, adjoint au maire, assisté de MM. Ségard et Picard, conseillers municipaux, Lecomte, directeur de l'Octroi et Salembier, receveur municipal.

La première comprenait huit lots, voici les résultats pour chacun d'eux.

**Premier lot : Terrassement, maçonnerie, etc.** — 11.000 francs. — Ont soumissionné : MM. Edmond Beele, avec un rabais de 4.25 p.c. ; Joseph Cache, 11.25 p.c. ; Géry Wattlez, 11.80 p.c. ; Léon Planquart, 13.25 p.c., adjudicataire.

**Deuxième lot : Enduit, plâtrage, etc.** — 3.000 fr. — Ont soumissionné : MM. Désiré Decock, avec un rabais de 5.50 p.c. ; François Chantry, 5.25 p.c. ; ces prix étant inférieurs aux prévisions il n'y a pas d'adjudicataire.

**Troisième lot : Charpente, menuiserie, etc.** — 15.000 francs. — MM. Marq Dubus, avec un rabais de 15.50 p.c. ; l' « Union des Menuisiers », 22.00 p.c. ; Lecapitaine, 20.00 p.c. ; Degroove, 9.00 p.c. ; Emile Lauwyck, 15.00 p.c. ; Henri Beghin fils, 18.25 p.c. ; Alphonse Jacquem, 23.00 p.c., adjudicataire.

**Quatrième lot : Couverture, zinguerie, etc.** — 13.000 francs. — MM. Gustave Deschamps, avec un rabais de 10.25 p.c. ; Gérard Behin, 10.00 p.c. ; Alfred Thibaut, prix du devis ; Lamarque-Eucher, 23.00 p.c. ; Emile Debergue 22.00 p.c. ; Lecrenier fils, 7.50 p.c. ; Alexis Bril, 18.00 p.c. ; Emile Sommens, 11.50 p.c. ; Camille Maquet, 12.00 p.c. ; Paul Planquart, 22.25 p.c. ; Leroy-Behin, 9.00 p.c. ; Emile Bourgois, 27.00 p.c. ; Emile Deschamps, 24.50 p.c. ; Florimond Desbarbieux, 27.50 p.c., adjudicataire.

**Cinquième lot : Serrurerie, ferronnerie, etc.** — 11.000 francs. — MM. Alfred Devriendt, 12.50 p.c., et Louis Lauwers, 24.25 p.c., adjudicataire.

**Sixième lot : Peinture, vitrerie, etc.** — 27.000 fr. — MM. Eugène Carbonnel, 19.75 p.c. ; la société « La Peinture Moderne », 19.75 p.c. ; Georges Mouquet, Lille, 25.00 p.c. ; Louis Lempereur, 22.95 p.c. ; Raymond Niffle, 18.25 p.c. ; Mme Gilman, 11.90 p.c. ; la société « Le Travail », 28.25 p.c., adjudicataire.

**Septième lot : Canalisation de gaz et d'eau, etc.** — 7.000 francs. — MM. Emile Debergue, 24.00 p.c. ; Gustave Deschamps, 10.95 p.c. ; Gérard Behin, 2.00 p.c. ; Emile Bourgois, 27.00 p.c. ; Eucher-Lamarcq, 14.50 p.c. ; Lecrenier fils, 7.50 p.c. ; Paul Planquart, 22.25 p.c. ; Emile Deschamps, 30.25 p.c. ; Lucien Lévêque-Baudin, 25.60 p.c. ; Florimond Desbarbieux, 32.50 p.c., adjudicataire.

**Huitième lot : Mobilier, tapisserie, etc.** — 5.000 francs. — MM. Prouvost-Delescluse, 15.45 p.c. ; Alexandre Inglebert, 18.60 p.c., adjudicataire.

**Pour le ferrage des chevaux,** ont soumissionné : MM. Harguet, avec un rabais de 13.00 p.c. ; Demon, au prix du devis ; Morvillier, avec 20.10 p.c., adjudicataire. Le devis s'élevait à 2.600 francs.

**Stalles des Halles.** — Cette adjudication commencée mardi a été terminée hier ; en voici les résultats : Nos 30 et 31, M. Becker-Montaigne, 230 francs ; 34 et 35, Gallois Angèle, 260 fr. ; 39, Sagaert Théophile, 130 ; 62 et 63, Brunin Henri, 230 fr. ; 93, Vve Rommens Louis, 180 fr. ; 94, Conraert Clémence, 180 fr. ; 95, Bruyère Paul, 180 fr. ; 100, 101, 102 et 103 Verriest Charles, 720 fr. ; 106 et 107, Depelsemacker Emmanuel, 360 fr. ; 120, 121 et 122, Richard Carpentier, 390 ; 124 et 125, Six Léon, 260 francs ; 128, Stock André, 130 fr. ; 131, Duquenne Carlos, 130 fr. ; 132, Vve Wouters-Bossut, 130 fr. ; 135, Vve Wouters, 130 fr. ; 136, Prêtre Marie, 130 francs ; 137 Counhelle Jean-Baptiste, 130 fr. ; 138 et 139, Vanderiest Désiré, 260 fr. ; 140 et 141, Kuhn-Fauvarcque, 260 fr ; 143, Deschamps Jules, 130 fr. ; 144, Lemahieu Louis, 180 fr. ; 145, Vve Caron 180 francs.

**Location des boutiques de la Halle aux poissons.** — Nos 2 et 3, Vve Vantighem, 200 fr. ; 4, Dewinne Alphonse, 110 fr. ; 7, Vanhuffel Paul, 130 fr. ; 8 Vanhuffel Pierre, 120 fr. ; 9, Vlaminck Joseph, 130 fr. ; 10 Kerckor J.-B., 150 fr. ; 12, Decottignies Pauline, 180 fr. ; 14, Bombreeck Henri, 150 fr. ; 17, Fassiaux Louis, 110 fr. ; 22, Soris Hubert, 150 francs ; 24, Vve Losfeld, 180 fr. ; 25, Vanrenteghem Jean, 230 fr. ; 26, Vandorpe Célestin, 180 fr. ; 28, Verstraete Guillaume, 140 fr. ; 37e et 3., Vve Belpalme 360 fr ; 39, Vermeulen-Bombust, 150 francs.

**FÊTES DU NOUVEL AN. — Bonbons chocolat extra-surfins.**
**Fondants extra et fourrés.**
**Fruits confits d'Auvergne.**
**Marrons glacés à la vanille très moelleuse.**
**Beau choix de boites garnies.**
**COMESTIBLES. — Pâtés de foi gras croûte, terrines et détail.**
**Poulardes truffées.**
**Gigots d'agneau et de chevreuil.**
**Dindes et poulets fins de la Bresse.**
**Epicerie Potin : A Lavoignet, 2, rue Neuve.** 77982d

**LA VIGNETTE DES ÉCOLES LIBRES ET LES CARTES DE VISITE.** — On nous prie de rappeler que la vignette des écoles libres doit être collée sur la carte de visite et non sur la bande.

**MAISON A VENDRE AVEC ATELIER.** — A vendre à l'amiable et dans de bonnes conditions, belle propriété de douze cents mètres environ, située Place du Sacré-Cœur, à Roubaix, et comprenant une grande maison d'habitation, composé d'un salon, salle à manger, vérandah, petite salle à manger, cuisine et buanderie. Important atelier, bureaux et magasins, cour et grande porte indépendante.

S'adresser au propriétaire, M. Desmet-Lerouge, Place du Sacré-Cœur, à Roubaix, tous les jours, de dix heures à midi. 77467d

**L'ESCROQUERIE AU FIANCÉ.** — Elle vivait ce doux rêve qui précède l'heure du mariage, alors qu'on porte encore en gerbe toutes les illusions sur ce que réserve demain. Elle reçut, un matin, par la poste, une jolie boite. Un cadeau du fiancé ? sans doute, car elle portait son nom.

Mais le facteur réclamait le montant de la valeur : 4 fr. 95. La destinataire, Mlle G..., s'exécuta. Le cœur follement heureux, et pressentant une agréable surprise, elle ouvrit le précieux envoi. Oh ! stupeur ; il consistait, le soi- disant cadeau du fiancé, en deux boutons de manchette et en une épingle de cravate du toc le moins déguisé. Que signifiait cette plaisanterie. Le père mis au courant, découvrit aussitôt l'escroquerie.

Un expéditeur, un M. Chuffard, de Paris, se tenant au courant des fiançailles, avait profité de celles de Mlle G..., pour lui vendre de façon détournée des bijoux qu'il faisait accepter en les envoyant au nom de son fiancé. Le père de la jeune fille trouvant le procédé d'une honnêteté douteuse, en a avisé la police qui s'est chargée d'éclaircir cette affaire.

C'est un avertissement très utile pour les jeunesses que font soupirer les approches du mariage.

**VENTE A TOUTE OFFRE ACCEPTABLE,** jusqu'à fin décembre, des objets d'art et fantaisies p. Cadeaux, 26, r. de la Gare, Rx. 77856

**UN EXPULSÉ RÉCIDIVISTE.** — Les agents de sûreté Paris et Gaillet ont arrêté une fois de plus, hier soir, sur la Grande-Place, Achille Vandenberghe, 55 ans, haleur de bateaux, domicilié à Néchin, que le tribunal a maintes fois condamné pour infraction à un arrêté d'expulsion, et qui s'obstine à revenir à Roubaix. Cet individu a été transféré à Lille, mercredi après-midi.

**EPICERIE CENTRALE, 1, rue St-Georges.** Cafés réputés, le 1/2 kil. 1.80, 2.00, 2.20, 2.50
Vins vieux, 35, 45, 55, 60, 70, 90.
Genièvres, Eau-de-vie, le litre, 1.50, 1.60, 1.70, 1.80.
Fine vieille et Rhum, le litre, 2.00, 2.25, 2.50, 3.00.
Cognac et Rhum, le litre 3.50, 4.25, 5.25.
Curaçao, Anisette, etc., le litre 1.25, 1.50, 2.00, 2.50. 77854

**ENTRE ÉPOUX SÉPARÉS.** — Une bambrocheuse, Mme Marie Vercauteren, actuellement domiciliée chez ses parents rue des Longues-Haies, cour Clarisse, 13, a été hier soir, terrassée par son mari, Constant Jacquet, 26 ans, dont elle était séparée depuis deux mois, et qui habite lui-même au numéro 215 de cette rue. Après avoir été rouée de coups, elle alla porter plainte à M. Pagès, commissaire de police, qui a dressé procès-verbal à l'agresseur. C'est pour avoir refusé de reprendre la vie commune, que Marie Vercauteren a été frappée. Elle déclare que ce sont les mauvais traitements que son mari lui fait subir qui l'ont déterminée à le quitter.

**ÉTRENNES UTILES. — Grand choix d'Etrennes utiles et Cadeaux pour fêtes. Maison spéciale de Blanc, Robichez-Hottiaux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** 77939

**LES MÉFAITS DE L'IVRESSE.** — Un cabaretier, Jean Claebots, cherchant sa femme, hier vers deux heures du matin, parcourait la rue des Longues-Haies, où il demeure au numéro 171. S'imaginant à tort ou à raison qu'elle se trouvait à l'estaminet de la « Ville d'Armentières », situé au 108, il se mit à lancer des coups de pied contre la porte, dont il brisa les carreaux ainsi que les charnières.

Claebots a regretté depuis son acte de violence, et a indemnisé la cabaretière, Marie Reubreck, qui a consenti à retirer la plainte qu'elle avait portée à la police. Un procès-verbal pour bris de clôture a néanmoins été dressé au perturbateur.

**POSTICHEUR-Spécialiste :** 25 % m. marché à qualité égale. **Démelures.** Mme Lambert, rue Pellart, 189, Roubaix. 341

**LES VOLS.** — Un malfaiteur, pénétrant en coup de vent hier soir dans le magasin de Mme Maria Andriès, marchande de beurre, rue des Longues-Haies, 269, a dérobé sur le comptoir un jambon d'une douzaine de francs. Déjà cet individu fuyait à toutes jambes quand les gens de la maison arrivèrent au magasin. Il n'a pas été possible de le retrouver, et Mme Andriès a déposé une plainte au 3e arrondissement.

— Rue de la Vigne, un autre malfaiteur s'est emparé vers six heures du soir de deux paquets d'échantillons, châles, foulards, ceintures, etc., sur la voiture de M. Achille Vandenbrouck. Une enquête est ouverte par M. Prudhomme, commissaire.

**HALLE FLIPO :** cours cam. 50 mar. 1.40 ; vieux Holl. 1.00-1.25. Occas. arr. prune, 50. 77969d

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA SOLIDARITÉ DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS » a donné sa fête de l'Arbre de Noël dans son local, café Wagnon, boulevard Gambetta, sous la présidence de M. Eug. Willem, président. M. Willem, en ouvrant la séance, a dit combien il était heureux de pouvoir offrir aux pupilles et aux sociétaires et leur famille, une fête qui fera plaisir aux enfants ainsi qu'à leurs parents, grâce au dévouement de Mme Carette, qui s'est tout particulièrement chargée de l'Arbre de Noël.

M. Riger, vice-président, après avoir fait ressortir les bienfaits de la mutualité, a présenté M. Adam, avocat, le conférencier mutualiste, qui a fait comprendre les bienfaits de la mutualité.

Un bel arbre bien illuminé et bien garni de jouets, se dressait au fond de la salle. Les jouets ont été distribués ainsi que des coquilles, aux pupilles et aux enfants.

Une tombola dont chaque sociétaire a emporté un lot, a terminé la fête.

M. Bapaume, membre de la Commission, a chanté « Noël ».

**Sans aucun versement on devient actionnaire de « La Brasserie Roubaisienne », la seule qui remet le plus de bénéfices aux actionnaires.** 269

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un chaudronnier de l'atelier de M. Gustave Kinnaert, rue de l'Union à Tourcoing occupé dans la teinturerie-apprêt de MM. Lecomte de Déprez rue de Beaumont, a été blessé à la main gauche par un madrier. L'ouvrier M. François Verbeke, 36 ans rue de Beaumont devra chômer quinze jours d'après M. le docteur Delattre. — Aux établissements Wibaux-Florin un bâcleur Maurice Quenneville, 13 ans 1/2 rue de la Halle, 15, a été blessé à l'extrémité de l'index droit par les organes de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dispa. — A la retorderie de MM. Pollet et fils, rue Watt 66, une apprentie moulineuse Mlle Gabrielle Damien 14 ans rue Watt, cour Six 16, a eu le bras gauche comprimé par son métier et s'est blessée à la tête en voulant se relever. Quatre semaines de repos. Docteur Desrousseaux. — Au peignage de MM. Allart, Rousseau et Cie un dégorgeur M. Fernand Lecomte 19 ans demeurant à la Houzarde à Wattrelos a eu l'index gauche écrasé par le plateau d'un bobinoir. Vingt jours de repos. Docteur Debuchy. — A la teinturerie-apprêt de MM. Dujardin 45 ans rue Ma Campagne 54, a été brûlé au pied gauche par de l'eau chaude. Quinze jours de repos. Docteur Bantigny. — Un aide-conducteur de pains de la coopérative « La Paix » M. Alphonse Dondoven 14 ans rue du Pile, cour Bonte 4 s'est fait une forte contusion à la jambe droite en descendant de sa voiture. Vingt jours de repos. Docteur Dupré. — A la filature de M. Raymond Lefebvre et Cie, l'un des ouvriers M. Joseph Leclercq 27 ans rue de Sébastopol 74, s'est fait une plaie contuse à la jambe droite en heurtant la roue de son chariot. Quatre semaines de repos. Docteur Lepers.

**Votre FOIE, votre ESTOMAC, vos INTESTINS** ne remplissent pas leurs fonctions d'une façon normale et régulière. Appelez à votre secours la **Pilule SIBONE.** Elle est le remède bienfaisante par excellence. 77556

# FIN DE SAISON

**La Maison A. DEBRAS, Grande-Rue, Roubaix, fera à partir du Vendredi 31 courant, la mise en vente de FIN DE SAISON. — Tous les articles confectionnés seront vendus avec 20 % de rabais sur les prix marqués ou affichés.** 779781

## CROIX

### Une tentative de vol

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers 3 heures et demie, des malfaiteurs ont tenté de pénétrer chez M. Cochetez-Houzet, rue des Ogiers, 307, à Croix. N'ayant pu réussir à forcer le volet, ils sont allés à la maison voisine, habitée par M. Louis Egremont. Ils purent arriver à forcer le volet. Ils brisèrent alors un carreau après l'avoir enduit de boue. Sur le châssis se trouvait une plante dans un cache-pot. Ils l'enlevèrent et le jetèrent dans le ruisseau.

Ils ne leur restaient plus qu'à s'introduire dans la maison. Mais à ce moment, Mme Egremont, qui avait entendu le bruit, se leva et regarda dans la rue à travers le rideau.

Apercevant au milieu de la chaussée, un individu, elle appela son mari. M. Egremont ouvrit la fenêtre et put apercevoir sur le trottoir trois individus qui s'empressèrent de déguerpir dans la direction de l'Allumette.

## WASQUEHAL

LES RÉCEPTIONS DU NOUVEL AN. — Il n'y aura aucune réception à la mairie à l'occasion de la nouvelle année.

UNE MORT SUBITE. — Un ouvrier charbonnier, M. Cyrille Leterne, 50 ans, habitant à la Planche au Riez, se trouvant, mardi, indisposé, était resté chez lui toute la journée. Mercredi matin, sa femme se rendit à son travail, tandis qu'il gardait la chambre. Vers huit heures, une voisine, Mme Borgan, entendit le bruit d'une chute dans l'escalier.

Quand Mme Leterne rentra chez elle, vers huit heures, elle trouva son mari au bas de l'escalier, ne donnant plus signe de vie. M. le docteur Deldalle a constaté le décès attribué à une affection cardiaque.

UNE TENTATIVE DE VOL a été commise la nuit dernière, chez M. Emile Marceau, serrurier, rue Clément-Béthune.

Quant il s'éveilla, vers une heure du matin, à la suite de bruits perçus à sa fenêtre, il constata que l'on avait enduit un carreau de boue afin de le briser plus facilement.

Quant aux malfaiteurs, ils avaient pris la fuite.


# ARRÊT DE MOTEUR A DISTANCE
## Le "Moto-Stop"

**Protection sûre des ouvriers et du matériel. — Simplicité. — Cet appareil fonctionne avec le courant d'une pile de sonnerie. Il s'adapte à tous les systèmes de machines. — Représentant à Roubaix : M. Gaston Welcomme, 5, rue Richelieu.** 77962


## LANNOY

### TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Des douaniers ont appréhendé un « démonteur » en filature, Julien Debruyne, 15 ans, en résidence à Wattrelos, hameau du « Beaulieu ». Ce jeune homme était nanti de marchandise de provenance belge. Il a été conduit à Lille dans la journée de mercredi.

### HEM

LES RÉCEPTIONS DU NOUVEL AN. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Il n'y aura pas de réceptions officielles à l'occasion du jour de l'an. »

LA FRAUDE DU CAFÉ. — Un journalier originaire de Guise (Aisne), Georges Bataille, 42 ans, s'est vu arrêter par des douaniers au moment où il espérait gagner Roubaix avec 10 kilos de café, 500 grammes de tabac et une certaine quantité d'allumettes, le tout de provenance belge. Il a été dirigé sur Lille dans la journée de mercredi.

Le meilleur sucre blanc est le **SUCRE BÉCHIN** ; il se reconnait à sa blancheur et à sa fonte régulière. 77

### LYS

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira aujourd'hui jeudi, à 7 heures du soir, en la Mairie et en séance extraordinaire. *Ordre du jour :* Revision de la liste d'assistance médicale ; question diverses.

INFRACTION A UN ARRÊTÉ D'EXPULSION. — Mercredi matin, les gendarmes de Lannoy ont procédé à l'arrestation d'une ouvrière dévideuse de la filature de MM. Boutemy frères, Gabrielle Thieffry, 25 ans, née à Néchin (Belgique). Cette femme était sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion dont elle avait été antérieurement l'objet.

**CIGARES PRIOR partout en Belgique** 362

### FOREST

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de Mlle Suzanne Jouret, fille de M. et Mme Jouret-Lerailler, avec M. Jean Baert, industriel à Paris, et fils de M. Jean Baert, principal clerc de Me Mory, notaire à Lannoy.

Le mariage sera célébré à Forest, le 5 février prochain.


# VOITURES PIPE
## 18 ET 40 HP 6 CYLINDRES
# Nord-Automobile

**1, rue Lydéric (Angle de la rue de Valmy)**
**LILLE - Téléph. 18-38**

**Vente, renseignements, essais**
354 **Location voitures de luxe**


## WATTRELOS

UN CHAT FUT CAUSE DE TOUT LE MAL. — Rue Faidherbe, maisons Vénéra, habitent deux ménages que n'unit pas la douce amitié. Mlle Vraux vint dire avant-hier à Mlle Guyssens : « Votre chat est réfugié chez moi, si vous le désirez, venez l'y prendre. » Mlle Guyssens suivit la jeune fille et se trouva en face de Mme Vraux : « Votre chat n'est pas ici, lui dit-elle, je ne suis pas une voleuse. »

Le soir, M. Vraux père rencontra M. Guyssens sur le seuil de sa porte, et lui demanda : « Peux-tu prouver que j'ai volé ton chat ? » — « Non, c'est ta jeune fille qui me l'a dit. ».

M. Vraux lance alors un coup de pied à M. Guyssens qui répond par un coup de poing. E. M. Guyssens, déposant ensuite au commissariat, déclare : « Mon voisin avait sa main dans ma bouche, et je l'ai mordu sans le vouloir. »

M. Vraux se retira et revint bientôt, braquant sur son adversaire un de ces petits revolvers de salon a 3 fr. 50, de 18 centimètres : mais il ne tira pas et se retira dignement après le geste de menace.

De tout cela, M. Caillet a tiré un procès-verbal mettant en relief les circonstances et les détails assez curieux de cette aventure, qui a fait un certain bruit dans le Landerneau de la Vieille-Place.


# Agendas de bureaux
**ANNÉE 1910**

En vente librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Gde-Rue, Roubaix ; 33, r. Carnot, Tourcg.

*L'EXPOSITION PERMANENTE toujours si soignée de* **PARIS-TAILLEUR** *117 et 119, Boul^d de la Liberté, à LILLE, est visitée par les Dames soucieuses de connaître les* DERNIÈRES CRÉATIONS de la MODE.

# CARTES DE VISITE

*Comme chaque année, la librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la nouvelle année, de jolies cartes de visite, qui se vendent comme prime, à partir du 2 novembre, à des conditions exceptionnelles.*

| | |
|---|---|
| 100 cartes ivoire (typographie) ........ | 1,25 |
| 100 cartes ivoire (calligraphie) ........ | 1,75 |
| 100 cartes ivoire (gravure) ........ | 2,25 |
| 100 cartes ivoire deuil (typographie) ... | 2,50 |
| 100 cartes ivoire deuil (calligraphie) ... | 3,00 |
| 100 cartes ivoire deuil (gravure) ...... | 3,50 |

*Dans de jolis coffrets, plus luxueux que les années précédentes, les cartes et les enveloppes gardent leur fraicheur, et quand le coffret est vide, il sert agréablement de boite à mouchoirs, à gants, à bijoux, ou de boite à ouvrage.*

Elle fournit également un joli coffret bois contenant :

| | |
|---|---|
| 100 cartes ivoire (typ. et 100 envelop.).. | 1,75 |
| Même coffret bois (calligraphie) ....... | 2,25 |
| Même coffret bois (gravure) ........ | 2,75 |
| Même coffret bois deuil (typographie).. | 3,50 |
| Même coffret bois deuil (calligraphie).. | 4,00 |
| Même coffret bois deuil (gravure) ..... | 4,50 |

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 33, rue Carnot.

# POUR VOS FÊTES ET BANQUETS

vous trouverez à la librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue ; 33, rue Carnot, Tourcoing, un choix de Menus de bon goût ; Sujets appropriés pour Sociétés. 75975


# TOURCOING

## Le Budget Communal

**Recettes et dépenses. — Quelques chiffres. Les causes de plus value ou de diminution**

Un premier renseignement qu'il est intéressant de relever dans le budget primitif 1910 de la ville de Tourcoing, est le tableau du principal des contributions directes tel qu'il ressort des produits de l'année 1909. Le voici. Contribution foncière : propriété bâtie, 290.790 fr. ; non bâtie, 13.182 fr. ; contribution personnelle mobilière, 172.614 fr. ; des portes et fenêtres, 216.378 fr. ; des patentes, 496.377 fr. 79. Soit un total de 1.189.331 fr. 79.

La valeur du centime communal est de 11.893 fr. 31.

Le produit des centimes communaux additionnels atteint sensiblement le même chiffre que l'an dernier ; il est de 62.482 fr. 10. Il est attribué à la ville sur divers impôts perçus par l'Etat : patentes, permis de chasse, etc., 41.710 fr. 22. Les taxes d'octroi sont majorées de 70.000 fr. sur le total de 1909 qui était de 1.600.000 fr. Cette majoration basée sur le rendement de l'année en cours, s'explique par une recrudescence d'activité commerciale et par une reprise de l'industrie du bâtiment, restée stationnaire pendant plusieurs années.

La taxe communale de 1 fr. 50 % sur le revenu net de la propriété bâtie, est inscrite pour 125.000 fr. ; les taxes d'abattoir, augmentées des droits divers rangés dans la quatrième section, pour 128.450 fr. ; les locations d'immeubles, pour 24.300 fr. On prévoit une vente d'eau de 290.000 fr., en augmentation de près de 15.000 fr. sur l'année dernière. Les produits de la Condition publique figurent pour 574.798 fr., soit environ 50.000 fr. de plus-value sur les recettes constatées de 1909 ; l'usine à gaz, pour 1.258.666 fr. 37 ; l'usine d'électricité, pour 288.140 fr. Les chiens rapportent 15.614 fr.

La ville espère toucher de la Compagnie des Tramways une redevance de 37.000 fr.

Nous venons de donner les chiffres des principaux chapitres de recettes ordinaires. Aux extraordinaires, nous relevons 309.226 fr. 26 pour les impositions extraordinaires de centimes additionnels ; une prévision de 200.000 fr. comme paiement préalable par les propriétaires des frais de mise en état de viabilité des rues particulières.

En vertu d'une convention du 14 août 1905, l'Etat a consenti à participer dans les dépenses de construction de l'Ecole Pratique de garçons jusqu'à concurrence du montant des dépenses présumées de premier établissement, évaluées 400.000 fr., soit 100.000 fr., payables par cinquième. Mais il a fallu créer des installations nouvelles et des cours non prévus dans le devis primitif et acquérir un outillage mieux approprié aux besoins du Commerce et de l'Industrie de la région. Il en est résulté un supplément de dépenses de 112.930 fr. 40, que M. le ministre du Commerce a ramené à 97.930 fr. 40, après avoir écarté certaines dépenses qui ne paraissaient pas être du ressort de son département. Par lettre du 10 août 1909, M. le ministre du Commerce a consenti à prendre à la charge de son budget le quart de la dépense supplémentaire de 97.930 fr. 40, soit 24.482 fr. 60, payable en cinq annuités, les quatre premières de 5.000 francs et la dernière de 4.482 fr. 60, échelonnées de 1909 à 1913 inclus.

En résumé, les recettes prévues sont pour l'ordinaire, 4.990.887 fr. 89 ; pour l'extraordinaire, 619.779 fr. 28. Au total, 5.610.667 fr. 17.

Un beau denier, n'est-il pas vrai. Maintenant voyons comment on projette de l'employer.

En tête des dépenses, s'inscrivent d'habitude les frais généraux d'administration ; ils nous coûtent 136.627 fr., et M. Dron y émarge avec les 3.600 fr. de frais de représentation que lui alloue le Conseil municipal. Le plus gros émolument est celui du receveur municipal, tout fraîchement revisé, et qui n'est pas inférieur à 16.479 fr.

Les autres services municipaux nécessitent les dépenses suivantes : bâtiments, 18.?00 fr. ; voirie, 25.850 fr. ; cimetières, 16.415 fr. ; squares et jardins, 17.300 fr. ; ébouage, 79.2?6 fr. ; police, commissariats, 19.900 fr. ; agents et gardes-champêtres, 130.575 fr. ; sapeurs-pompiers, 59.400 fr. ; octroi, 143.820 fr. ; abattoir, 10.150 fr. ; Condition publique, 262.670 fr. Cette dernière dépense dépasse les prévisions du précédent budget de 57.410 fr., à cause des frais qu'entraine l'acquisition des magasins annexes de la rue de l'Epidème.

Le bureau d'hygiène prend 37.200 fr. ; le service des eaux, 213.539 fr. 16 ; l'usine à gaz, 867.545 fr. 44 ; l'usine d'électricité, 227.200 fr. ; l'établissement des Bains coûte autant qu'il rapporte, soit 39.000 fr. Il est alloué 10.550 fr. au Palais de justice ; 16.000 fr. à la Chambre de Commerce, et 15.000 fr. à l'Institut social.

Le chapitre de l'Instruction publique est de beaucoup le plus important ; il se décompose comme ci-après : service de l'instruction publique, 7.500 fr. ; écoles maternelles, 12.400 fr. ; soins de propreté dans les écoles primaires élémentaires, 8.350 fr. ; indemnité aux directeurs et directrices pour direction générale des cours d'adultes et des œuvres post-scolaires, 7.630 fr. ; Ecole de Commerce et d'Industrie pour garçons, 44.227 fr. 50 ; Ecole pratique, commerciale, industrielle et ménagère pour filles, 15.560 fr. ; Institut Sévigné, 15.... fr. ; dépenses générales et communes aux diverses écoles, 323.100 fr. ; cours d'adolescents et d'adultes, 29.700 fr. ; fraternelles scolaires, 10.000 fr. ; lycée, 11.100 fr. ; collège de jeunes filles, externat, 15.040 fr. ; internat, 12.476 fr. 25 ; académie de dessin et d'architecture, 31.650 fr. ; académie de musique, 29.000 fr. ; subventions aux sociétés musicales, y compris celle de la Musique municipale, 17.400 fr. ; théâtre, 35.160 fr. ; bibliothèques et musées, 18.625 fr.

Après vient l'Assistance publique, pour laquelle il faut détacher du budget une tranche de 658.900 fr.

Le chapitre des dépenses diverses ressort à 63.919 fr.

Restent les frais extraordinaires, 10.200 fr. ; les dépenses diverses, 531.700 fr. où sont compris 200.000 fr. pour frais de pavage des rues particulières et une subvention de 75.000 fr. à la Sauvegarde des Nourrissons, et enfin les dettes d'emprunts qui nécessiteront en 1910 un débours de 1.146.385 fr. 73.

En résumé, les dépenses s'élèvent à 5 millions 609.254 fr. 28 et l'on n'a prévu qu'un excédent de recettes de 1.412 fr. 89. Il nous reste un espoir à formuler, c'est que M. le Maire se soit trompé en moins pour les recettes, en trop pour les dépenses.

**ASSISTANCE OBLIGATOIRE aux VIEILLARDS, INFIRMES et INCURABLES PRIVÉS DE RESSOURCES.** — Par application des dispositions de l'article 9 de la loi du 14 juillet 1905, la liste d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal, est déposée au secrétariat de la Mairie.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la Mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort sur la liste.

**RECENSEMENT DES CHEVAUX ET DES PIGEONS VOYAGEURS.** — On nous